



## CDD depuis 3 ans et on va surement me mettre a la porte

Par **flo2286**, le **04/12/2014** à **13:31**

Bonjour,

je vous explique mon cas en essayant d'être le plus clair possible je travail depuis 3 ans dans la même entreprise j'ai eu a peu près 10 contrats différents mais a chaque fois on change l'intitulé ou les personnes que je dois remplacer je n'ai jamais eu de coupure en 3 ans a part 2 fois pour des délais de carences.

Et là ils sont en train de virer tous les CDD car il faut faire des économies mais le problème c'est qu'ils nous préviennent du jour au lendemain on a même pas le temps de nous retourner. L'année dernière on ma promis un CDI mais bien sur je ne l'ai pas eu mais ma chef ma dit ne t'inquiète pas tu es bien au chaud on te gardera et là mon contrat se termine le 31 décembre et elle me dit qu'elle ne sait toujours pas si on va me garder ou pas c'est une très grosse bo^te nous sommes quand même 1000 au total donc je voudrais savoir si j'ai un recours au cas ou il me jette comme une malpropre?  
merci d'avance à tous

Par **P.M.**, le **04/12/2014** à **13:35**

Bonjour,

Vous n'avez un recours a priori que s'il y a matière à requalification de l'un ou de plusieurs CDD en CDI...

Par **janus2fr**, le **04/12/2014** à **13:46**

[citation]Et là ils sont en train de virer tous les CDD car il faut faire des économies mais le problème c'est qu'ils nous préviennent du jour au lendemain on a même pas le temps de nous retourner.[/citation]

Bonjour,

L'employeur ne peut pas ainsi "virer tous les CDD" ! Pour qu'un employeur rompe à sa seule initiative un CDD, il faut qu'il puisse faire état d'une faute grave du salarié.

Sinon, il ne peut qu'attendre la fin du CDD, ou du moins, il doit payer les salaires qui auraient été versés jusqu'à la fin du CDD.